



14ème législature

Question N° : 93884	De M. Nicolas Bays (Socialiste, républicain et citoyen - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 08/03/2016		

Texte de la question

M. Nicolas Bays attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la rémunération des infirmiers anesthésistes. En 2014, cette profession obtenait que sa formation soit reconnue au grade de master, sans que la base indiciaire de leur grille de salaire soit modifiée en conséquence. Faire évoluer cette grille au regard de ce niveau universitaire serait une véritable reconnaissance de leur professionnalisme et leur permettrait d'être rémunérés au même niveau que d'autres professions de la fonction publique équivalentes.